

# LEUR AVENIR EST DANS LE PRÉ... LE NÔTRE AUSSI !



**OBSERVATOIRE 2026  
des difficultés en agriculture**



# SOMMAIRE

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Édito</b>                                                      | 4  |
| <b>Solidarité Paysans solidaire face aux difficultés</b>          | 6  |
| <b>Méthodologie de l'observatoire</b>                             | 8  |
| <b>L'observatoire en chiffres</b>                                 | 10 |
| <b>PERSONNES ACCOMPAGNÉES, inégalités et mal-être en question</b> | 12 |
| Femmes en agriculture : les inégalités persistent                 | 14 |
| Des situations familiales en tension                              | 16 |
| Les nouveaux installés, des difficultés révélatrices              | 18 |
| Garantir des fins de carrière dignes                              | 22 |
| <b>FERMES AGRICOLES, des modèles sous pression</b>                | 24 |
| Introduction                                                      | 26 |
| Regard sur 4 filières en difficulté                               | 28 |
| • Élevage bovin                                                   | 28 |
| • Maraîchage                                                      | 32 |
| • Céréales                                                        | 36 |
| • Viticulture                                                     | 37 |
| Des modèles agricoles qui protègent ?                             | 38 |
| • La bio, un modèle fragile                                       | 38 |
| • Y a-t-il des statuts juridiques qui protègent les fermes ?      | 39 |
| • Y a-t-il une taille minimale qui protège les fermes ?           | 40 |
| <b>ACCÈS AUX DROITS, un enjeu de société</b>                      | 42 |
| Être enfin protégé·e par la justice                               | 44 |
| Le RSA, révélateur de la précarité agricole                       | 48 |
| La santé des agriculteurs, quand les corps lâchent                | 50 |
| Changement climatique, un enjeu « à bas bruit »                   | 51 |
| Le poids grandissant de la gestion administrative                 | 52 |
| Problèmes techniques, accompagner le changement                   | 53 |
| <b>Solidarité Paysans demande</b>                                 | 54 |
| <b>Comprendre les différentes difficultés rencontrées</b>         | 56 |
| <b>Références</b>                                                 | 57 |
| <b>Remerciements</b>                                              | 58 |
| <b>Comment soutenir Solidarité Paysans ?</b>                      | 58 |

# POUR LEUR AVENIR ET LE NÔTRE

## Des politiques publiques qui protègent

Ce premier rapport est le fruit de l'expérience et de l'expertise de Solidarité Paysans, développées en près de 35 années d'accompagnement des agriculteur·trice·s en difficulté. Une évidence s'impose : le monde agricole est traversé par de fortes inégalités. Il est profondément fracturé.

Les causes sont multiples et leurs racines anciennes. La course à l'agrandissement, à la spécialisation et aux gains de productivité mise en œuvre dès les lois d'orientation de 1960-1962 a exposé les agriculteur·trice·s à une très grande fragilité. Sur le terrain économique, la mainmise de l'agroalimentaire et de la grande distribution sur l'organisation des marchés a durci les conditions d'exercice du métier et placé les agriculteur·trice·s en variable d'ajustement de la supposée efficacité du modèle industriel dominant.

Malgré des réussites sectorielles et les milliards d'euros annuels de soutien public au système agricole et alimentaire, la crise se renforce et une part croissante des agriculteur·trice·s ne peuvent plus vivre dignement de leur métier.

### DES DIFFICULTÉS QUI S'AGGRAVENT ET SE RENOUVELLENT

Ce rapport le documente, **les difficultés en agriculture s'aggravent et se renouvellent. Elles touchent aujourd'hui une population plus féminine, un nombre grandissant de nouveaux installés en agriculture et une part importante de personnes en fin de carrière.**

**Nous voyons une précarité qui s'installe, liée notamment au manque de revenu et à l'endettement**, et qui se renforce de nombreux autres facteurs : l'isolement des personnes, la course à la technicité qui induit la perte de savoir-faire, les aléas climatiques, les pressions administratives et la dématérialisation imposée, les injonctions contradictoires, les problèmes de santé...

Il est impossible de nous résigner alors que près de 18 % des agriculteur·ices vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (selon l'Insee) et que des millions de personnes sont confrontées à la précarité alimentaire.

Si l'accompagnement des personnes qui nous sollicitent fait partie de notre ADN, alerter sur les causes des difficultés et dénoncer les mécanismes qui y conduisent est notre raison d'être.

Et notre proximité de longue date avec les paysans et paysannes en difficulté nous permet d'affirmer que les difficultés actuelles et le mal-être qu'elles produisent ont des raisons systémiques qui appellent des réponses politiques.

Alors que la question agricole est aujourd'hui devenue un véritable enjeu de société, il est urgent de prendre le temps d'entendre ce qui est au cœur du malaise agricole, d'aller au-delà des symptômes de la crise et de dégager des priorités pour répondre aux défis les plus pressés :

**maintenir des conditions de vie décentes pour un grand nombre de paysans et paysannes, relocaliser des services publics pour une meilleure qualité de vie dans les territoires ruraux, préserver la biodiversité pour garantir l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous et toutes.**

### CE QUE NOUS VIVONS N'EST PAS UNE FATALITÉ

Le changement est possible et nous l'expérimentons déjà, au travers de notre volonté d'aller plus loin dans la solidarité pour construire une société plus juste et maintenir une agriculture viable et vivable.

La solidarité est déjà une ressource immédiate, une main tendue à une personne en souffrance. Mais c'est aussi un combat collectif afin de protéger ces personnes des inégalités croissantes, d'assurer le respect de leurs droits avec l'ambition de construire et de proposer des alternatives pour changer la réalité de ces paysans et paysannes confrontés à des difficultés.

Nos constats nous conduisent à des revendications concrètes. Pour un revenu digne et un changement de modèle agricole, notamment en soutenant fortement l'émergence de filières territoriales et les circuits courts. Mais aussi par **l'exigence de politiques publiques qui protègent et garantissent l'exercice réel de droits, à la santé, sociaux, à la solidarité, la formation, ainsi que l'accès aux services publics.**

Nous sommes convaincus que des solutions existent pour réduire les inégalités et améliorer les conditions d'exercice du métier d'agriculteur. Leur mise en œuvre ne peut être garantie sans un environnement favorable par le biais de lois et de politiques publiques favorisant

l'autonomie des personnes hors du champ de la financiarisation et de la mondialisation des échanges.

Dans ce contexte de forte attente sociétale, notre volonté demeure d'accompagner des hommes et des femmes debout, de maintenir l'activité et l'outil de travail autant que possible et de proposer une défense individuelle et collective face aux situations rencontrées. Nous voulons maintenir ce cap, avec tous ceux qui sont engagés sur cette voie, celle de la solidarité et du respect de la dignité humaine et de la nature, nous assurant ainsi un mieux-vivre ensemble.

Reprenant en cela  
des propos de Michel Foucault :

« Le malheur  
des hommes  
ne doit jamais  
être un reste muet  
de la politique.  
Il fonde un droit  
absolu à se lever  
et à s'adresser  
à ceux qui  
détiennent  
le pouvoir. »

C'est ainsi que s'enrichit  
la feuille de route  
de Solidarité Paysans.

édito

# Solidarité Paysans SOLIDAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS

**T**ous les agriculteur·trice·s peuvent être exposé·e·s à des difficultés (de nature économique, financière, sociale, juridique, technique, climatique ou humaine...) qui menacent leur revenu ou la poursuite de leur activité. Solidarité Paysans propose un accompagnement adapté à leur situation, sans jugement, dans le respect de la personne et en toute confidentialité.

Nous prenons le parti des agriculteur·rice·s face aux créanciers et avons pour objectif de conforter l'autonomie des paysan·ne·s et de leur permettre de

maîtriser leur avenir, en leur laissant leur pouvoir de décision.

En les accompagnant juridiquement pour faire valoir leurs droits ou gérer les dettes et en réfléchissant avec eux aux moyens de redresser leur situation, nous contribuons à ce que les personnes retrouvent du sens et de la fierté dans leur métier.

En les accompagnant dans la durée, nous les aidons à faire évoluer leurs pratiques vers des systèmes agricoles plus économes et autonomes. L'association impulse et

construit des partenariats pour changer la réalité des agriculteur·trice·s confronté·e·s à des difficultés, et ouvrir ou créer des droits communs.

Alors qu'en moyenne c'est plus d'un·e agriculteur·rice par jour qui met fin à sa vie en France, œuvrer pour un mieux-être en agriculture est essentiel.

Par notre action de terrain, par le témoignage et l'interpellation, nous participons à l'émancipation des personnes, en luttant contre l'exclusion et en faisant vivre la solidarité dans le milieu agricole.



Dès son origine et tout au long de son histoire, Solidarité Paysans a affirmé et mis en pratique une double ambition :

**accompagner** sans juger, dans le respect de la personne et de ses choix, et avec l'ambition d'une approche globale des multiples difficultés rencontrées par les agriculteur·trice·s ;

**défendre** pour proposer des alternatives et le renforcement des droits, afin d'encourager les dynamiques collectives dans une démarche d'éducation populaire.

## UN PEU D'HISTOIRE

### 70'

À partir des années 70, des luttes paysannes s'organisent face aux conséquences des transformations profondes de l'agriculture. La course aux moyens de production et les crises qui se succèdent accélèrent l'élimination des petits producteurs et provoquent des grèves, actions et manifestations.

### 80'

C'est dans ce contexte que les premières associations d'agriculteur·rice·s en difficulté apparaissent au milieu des années 80. Elles constatent la mainmise des créanciers sur les procédures administratives existantes et définissent une stratégie commune de défense des paysan·ne·s.

*Les paysans en difficulté prennent la parole, Rambouillet, 1990*

### 1992

Mai 1990, 200 personnes se réunissent à Rambouillet lors d'un colloque intitulé « L'agriculture en difficulté prend la parole » et initient le processus qui aboutit, en février 1992, à la création de Solidarité Paysans.



### >2026

Le réseau Solidarité Paysans, constitué d'associations locales, ne cesse de se renforcer afin de s'adapter et de répondre aux demandes et aux difficultés rencontrées.

SOLIDARITÉ PAYSANS  
EN 2025, C'EST...

**88**  
départements  
couverts

**1 315**  
bénévoles

**111**  
salarié·e·s

**4 107**  
accompagnements

dont **1 492**  
nouveaux

## LES 6 PILIERS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

### 1 L'appel auprès de Solidarité Paysans

Nous n'intervenons qu'à la demande des personnes. Le fait d'appeler est le premier pas indispensable dans une démarche de retour à l'autonomie.

### 2 Écouter, en toute confidentialité et sans jugement

L'écoute est la première action de l'accompagnement. La confidentialité et le non-jugement, sont les clés du respect de l'histoire de vie, de la parole et des choix de la personne.

### 3 Un diagnostic partagé

Nous ne nous posons pas comme des experts détenant les solutions. Le diagnostic permet de comprendre ensemble la situation et donne des perspectives partagées.

### 4 Une démarche globale

Souvent, les difficultés sont imbriquées. Comprendre les blocages et les difficultés, qu'elles soient économiques, administratives, sociales, personnelles ou familiales, permet une approche cohérente.

### 5 Accompagner en binôme

Unité fondamentale de l'accompagnement, le binôme constitué par un bénévole et un salarié, ou deux bénévoles, permet un regard croisé sur les situations suivies et une complémentarité des regards et des approches.

### 6 L'autonomie comme processus

La personne accompagnée est au centre du processus. C'est elle qui est à même de prendre en main son devenir.

# MÉTHODOLOGIE de l'observatoire

L'action du réseau Solidarité Paysans s'étend sur la quasi-entièreté du territoire français métropolitain. Elle couvre 88 départements en 2025.

Afin de coordonner la centralisation des données sur les accompagnements réalisés par les associations locales du réseau, nous avons développé à partir de 2019 un outil statistique interne. Celui-ci est constitué de différents indicateurs communs, dont la définition et l'objectif sont le fruit d'un travail collectif.

Les données relevées ont pour **double objectif de documenter l'action de Solidarité Paysans, au niveau local et national, afin d'améliorer nos actions et nos pratiques d'accompagnement, et de rendre visibles les réalités vécues par les paysan-ne-s en difficulté** que nous accompagnons.

Cette base de données est alimentée par de nombreux·ses bénévoles et salarié·e-s des associations composant Solidarité Paysans, sur la base des informations qu'ils et elles recueillent auprès des personnes accompagnées et qui sont transmises de façon anonymisée au niveau national.

Un important travail de formation et d'accompagnement des équipes est engagé depuis plusieurs années afin d'améliorer son usage et sa cohérence.

## L'ÉCHANTILLON

L'échantillon sur lequel sont réalisées les analyses de ce rapport a été constitué tout au long de l'année 2025 et sur la grande majorité du territoire français métropolitain. Seules les régions Île-de-France (non couverte par l'action de Solidarité Paysans avant la fin 2025) et Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont pas été intégrées dans cet échantillon.

**3 639**  
situations  
individuelles  
analysées

agriculteur·trice·s et fermes

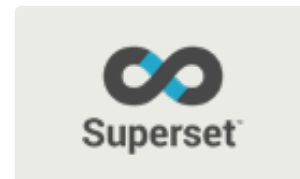
soit **88 %** des  
accompagnements

réalisés par Solidarité Paysans  
en 2025 (sur un total de 4 107)

## LE CADRE D'ANALYSE



Les réponses à certaines questions ont un caractère obligatoire, et d'autres non, ce qui influe sur les résultats d'analyses et leur interprétation statistique. Cela implique que les résultats ne seront pas toujours obtenus sur l'ensemble de la base de données, mais sur les données renseignées.



Par l'utilisation du logiciel R et du logiciel Superset, les tables des données ont été jointes par la réalisation d'un script qui a permis de faire ressortir des classes (exemple : classe de surface) et de réaliser des analyses. Par la suite, Excel et le logiciel Superset ont aussi été utilisés afin de faire des analyses croisées et de ressortir des graphiques (cartes, tableaux, etc.).



Un groupe de travail composé de 8 personnes (salarié·e-s et bénévoles représentant les associations du réseau et l'association nationale) s'est ensuite réuni de février à mai 2026 afin d'identifier et d'analyser les résultats significatifs présentés dans ce rapport.

### Les données sont relevées sous différentes formes :

#### QUANTITATIVES

SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU),  
NOMBRE D'UNITÉS DE TRAVAIL  
HUMAIN (UTH),  
ENFANTS À CHARGE...

#### DESCRIPTIVES

ÉTAT MATRIMONIAL,  
SEXE, ÂGE,  
DATE D'INSTALLATION,  
NIVEAU DE  
FORMATION...

#### QUALITATIVES

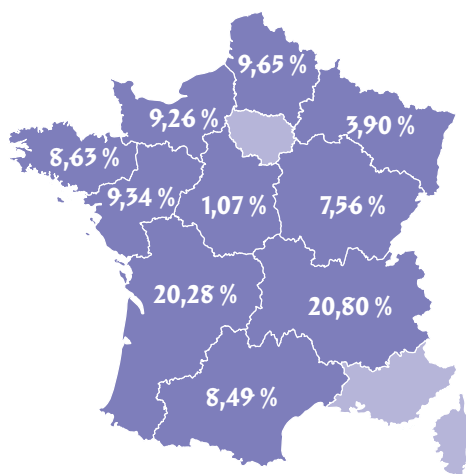
TYPOLOGIE DE LA STRUCTURE  
JURIDIQUE,  
OTEX (ORIENTATIONS  
TECHNICO-ÉCONOMIQUES),  
CAUSES DES DIFFICULTÉS,  
TYPE D'INTERVENTION,  
PROCÉDURES COLLECTIVES...



## OBSERVATOIRE PORTANT SUR

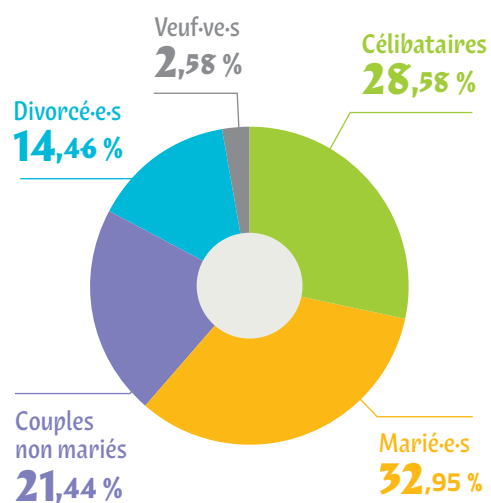
# 3 639 accompagnements réalisés en 2025

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR RÉGIONS



Pas de données pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France en 2025

## SITUATIONS FAMILIALES



## HOMMES



**71,33 %**

51,4 ans  
d'âge moyen

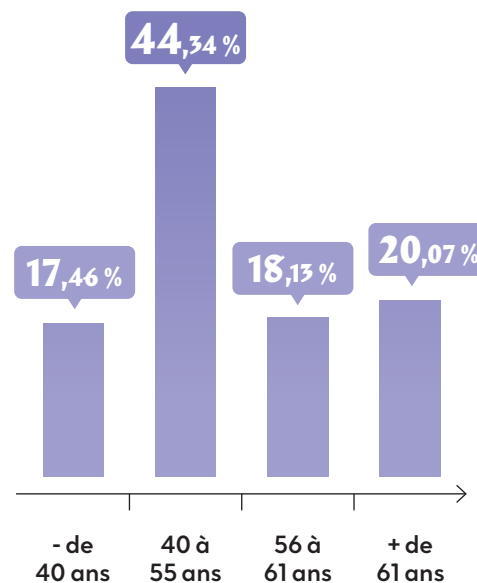
## FEMMES



**28,67 %**

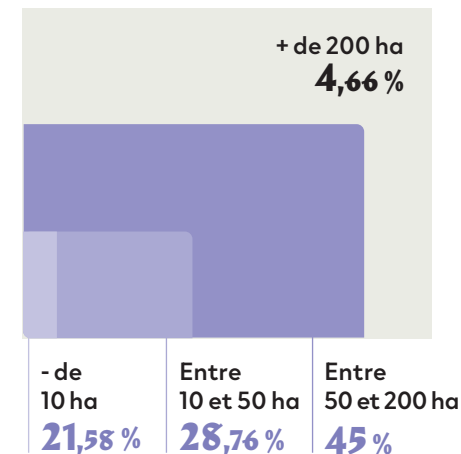
48,5 ans  
d'âge moyen

## TRANCHES D'ÂGE

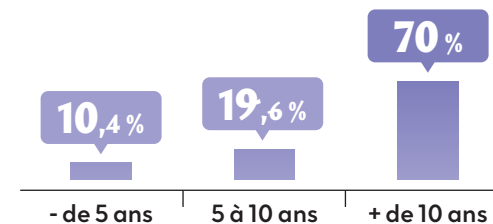


## SURFACE DES FERMES ACCOMPAGNÉES

Surface moyenne : 63,3 ha  
Surface médiane : 48,4 ha

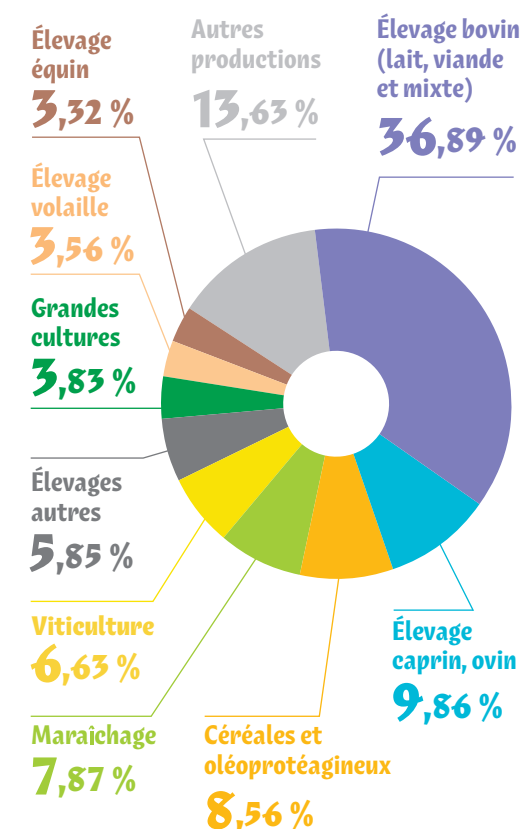


## DURÉE D'INSTALLATION



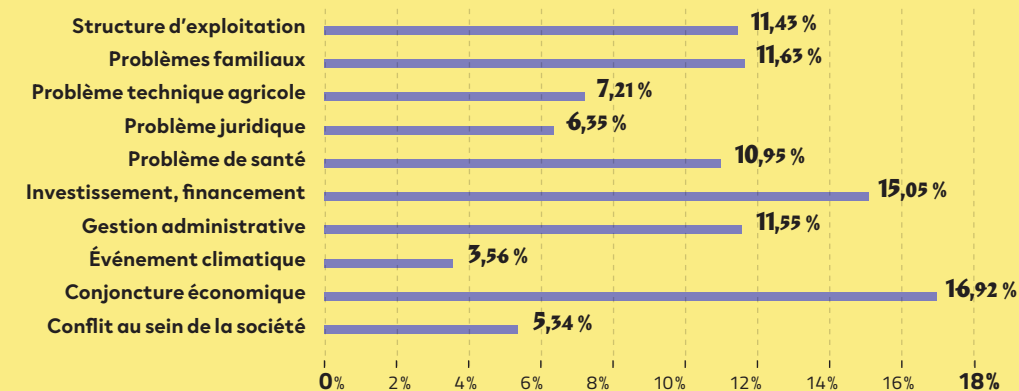
## TYPES DE PRODUCTIONS

Principales productions répertoriées



## CAUSE DES DIFFICULTÉS\*

Cause des difficultés annoncées à la base de l'accompagnement. Certains ont des difficultés cumulées.



\* Voir glossaire page 56

A woman and a young child are walking away from the camera down a long, well-lit wooden barn aisle. The woman is wearing a dark t-shirt with 'INTERFLEX' on the back, denim shorts, and brown boots. The child is wearing a dark long-sleeved shirt, pink pants, and a white cap. To their left are large stacks of hay bales. To their right, a row of white and brown cows is lined up in a feeding trough. The barn has a high wooden ceiling with exposed beams and skylights.

**PERSONNES  
ACCOMPAGNÉES  
inégalités  
et mal-être  
en question**

***Je voudrais donner  
espoir à toutes  
les femmes  
en milieu rural,  
leur dire que  
c'est long, mais  
il faut se battre !***

Christine,  
éleveuse, région Limousin

# FEMMES en agriculture : les INÉGALITÉS persistent

La reconnaissance de la place des femmes en agriculture est un combat toujours d'actualité. Trop de femmes sont encore invisibilisées et leur situation reste profondément inégale, malgré les évolutions positives de ces dernières années. Alors qu'elles représentent aujourd'hui plus de 40 % des installations, confirmant un mouvement profond dans la société, les difficultés spécifiques que nous constatons rappellent le chemin restant à accomplir pour dégenrer l'agriculture.

**28,7 %**  
des personnes accompagnées  
sont des  
**femmes**

Le pourcentage de femmes accompagnées est légèrement supérieur aux 24,5 % de femmes recensées dans les données officielles sur la population agricole. Cette relative surreprésentation des femmes paysannes illustre des caractéristiques particulières et des réalités très différentes.

Tout d'abord, par le fait que la moyenne d'âge des femmes agricultrices accompagnées est inférieure à celle des hommes (48,5 ans contre 51,4 ans). Cette différence est encore plus marquée dans certaines tranches d'âge, puisque les femmes sont surreprésentées chez les moins de 40 ans (23,5 % contre 14,8 %).

Par ailleurs, la part de femmes en difficulté est plus importante dans certains types de productions comme l'élevage caprins-ovins-lait (10,2 %) ou en maraîchage (11,4 %).

## UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SPÉCIFIQUE

La part des femmes accompagnées est particulièrement élevée en Occitanie (35 %) et dans le Grand Est (36 %), et atteint près de 43 % en Centre-Val de Loire.

**Solidarité Paysans demande :**

La mise en place d'un véritable plan d'action pour donner toute leur place aux femmes en agriculture

## LES CAUSES DES DIFFICULTÉS



|                               | HOMME   | FEMME   |
|-------------------------------|---------|---------|
| Structure d'exploitation      | 10,69 % | 13,13 % |
| Problèmes familiaux           | 6,53 %  | 13,71 % |
| Problème technique agricole   | 8,31 %  | 7,37 %  |
| Problème juridique            | 6,49 %  | 7,72 %  |
| Problème de santé             | 11,85 % | 10,71 % |
| Investissement, financement   | 17,31 % | 13,71 % |
| Gestion administrative        | 12,74 % | 10,83 % |
| Événement climatique          | 3,03 %  | 2,88 %  |
| Conjoncture économique        | 17,92 % | 13,13 % |
| Conflit au sein de la société | 5,13 %  | 6,80 %  |

*J'ai été exploitante pendant 30 ans, ma vie s'est construite autour de mon ex-conjoint.*

*Partis de 15 ha, nous sommes passés à 130 ha et 125 mères charolaises. Après réflexion, j'ai compris que je n'avais été qu'une marionnette dressée à travailler dur, sans fin, péniblement.*

*Je dois une partie de ma survie aux vaches que nous avions, que nous faisons naître. Je noyais ma souffrance au contact des animaux, de mon travail. J'ai osé reconnaître la violence, en parler, la dénoncer.*

*Aidée par des associations et obligée de quitter la Corrèze, j'ai quitté ma vie, mes amis, ma famille. J'ai eu la chance d'être prise en charge par une asso qui m'a aidée psychologiquement et juridiquement.*

Christine,  
éleveuse, région Limousin

Les chiffres confirment la coexistence de plusieurs générations de femmes en agriculture : celle, plus âgée, dont l'accompagnement à la fin de carrière fait face à des difficultés de reconnaissance des droits, et celle, plus récemment installée, dont les obstacles rejoignent ceux de la précarité de certains modèles agricoles aujourd'hui.

L'analyse des causes des difficultés à la base de l'accompagnement réalisé par les équipes de Solidarité Paysans montre, en complément de ces profils, des questions spécifiques aux femmes en agriculture.

Les femmes accompagnées par Solidarité Paysans sont **deux fois plus nombreuses que les hommes à faire face à des difficultés d'ordre familial** (13,7 % des accompagnements). **Elles rencontrent également plus fréquemment des problématiques liées à la structure juridique de leur exploitation.**

## CONFLITS, PERTE D'AUTONOMIE, INVISIBILISATION

Ces chiffres confirment la persistance d'inégalités de genre en agriculture : derrière les problèmes familiaux ou liés à la structure juridique des fermes, ce sont des difficultés de reconnaissance d'un réel statut professionnel pour de nombreuses femmes, à l'intérieur et hors du cadre familial, des enjeux de transmission des fermes et d'accès à la justice, mais aussi des imbrications complexes entre vie familiale et vie professionnelle, qui peuvent provoquer des conflits, ou une perte d'autonomie.

Pour aller plus loin

Dégenrons l'agriculture



# Des SITUATIONS FAMILIALES en tension

L'agriculture, longtemps vue à travers le prisme unique du modèle de la ferme familiale, subit des transformations profondes depuis plus de 60 ans. Ces changements, couplés à des évolutions importantes des rapports sociaux et familiaux, ont des conséquences dont nous sommes témoins. Selon la situation familiale, la capacité de bien vivre en agriculture dans ce contexte de pression permanente se confronte à des difficultés particulières.

45,6 %  
des personnes  
accompagnées sont  
isolées

## L'ISOLEMENT COMME FACTEUR DE RISQUE

Les personnes isolées en agriculture recouvrent des situations différentes, qu'il s'agisse de personnes célibataires, divorcé-e-s ou veuf-ve-s, et des parcours et histoires personnelles singuliers. Mais pour beaucoup, l'isolement est une question centrale dans les conditions d'exercice de leur métier.

Les personnes isolées sont majoritairement des hommes, plus âgés, et plus nombreux dans l'élevage bovin (notamment en élevage bovins-viande), mais aussi dans les productions de céréales et d'oléoprotéagineux.

Les paysans et paysannes isolé-e-s font état de difficultés spécifiques qui se différencient de celles rencontrées chez les personnes en couple :

**des problèmes familiaux** dans 12,9 % des situations rencontrées (contre 5,18 % pour les paysan-ne-s en couple), qui traduisent régulièrement des difficultés de transmission d'une ferme, de séparation difficile ou des choix divergents au sein d'une famille ;

**des problèmes de santé** (13,22 % des situations) souvent connexes à d'autres difficultés, liées à l'âge ou aux conséquences de difficultés économiques sur la ferme ;

**enfin, des difficultés de gestion administrative** (15,45 % des situations contre 9,8 % pour les couples) qui recouvrent des problèmes ponctuels de comptabilité ou une appréhension plus profonde face à la dématérialisation grandissante des démarches administratives et à l'inflation des normes et des contrôles.

**Ces difficultés plus marquées confirment un constat simple : le moindre soutien au quotidien lié généralement à un isolement personnel et familial renforce les difficultés personnelles et organisationnelles.**

### Solidarité Paysans demande :

Le financement d'actions de solidarité pour sortir de l'isolement et lutter contre l'épuisement professionnel

Une meilleure reconnaissance du rôle des associations et leur accès à des financements pérennes

Un accès réel et généralisé au service de remplacement et à l'aide au répit

Le renforcement de dispositifs spécifiques de solidarité avec le monde agricole par les communes et les intercommunalités

Le maintien et le renforcement des dispositifs de santé de proximité

Le soutien aux dynamiques collectives d'entraide et de solidarité (groupes de parole, groupes techniques, espaces de rencontres...)

## L'AGRICULTURE FAMILIALE, UN MODÈLE EN MUTATION

54,4 %  
des personnes  
accompagnées  
sont en  
couple

Le modèle traditionnel d'une agriculture familiale est en évolution.

Si le projet agricole reste bien souvent un projet de vie, la place des différents acteurs, et spécifiquement des femmes, a évolué.

Face aux difficultés de l'installation en agriculture, la famille et son rôle changent, imposant de faire évoluer l'accompagnement des personnes et des fermes.

Les personnes en couple (mariées ou non) représentent 54,4 % des accompagnements réalisés en 2025. Les couples sont plus représentés chez les moins de 40 ans et ils se répartissent sur l'ensemble des productions analysées. Certaines d'entre elles – élevage laitier (bovin, caprin, ovin), élevage mixte lait-viande ou viticulture – recensent toutefois plus de couples accompagnés.

Les difficultés rencontrées recoupent en grande partie celles des filières de productions et des durées d'installation. Soit les difficultés liées à la conjoncture économique, à l'investissement ou au financement de l'activité, car elles touchent des couples récemment installés dans des productions peu rentables ou en crise.

D'autres difficultés sont également souvent relevées, qu'il s'agisse des problèmes techniques agricoles ou de gestion administrative.

**Il est aujourd'hui courant que l'un des deux partenaires d'un couple, majoritairement les femmes, travaille en dehors de la ferme.**

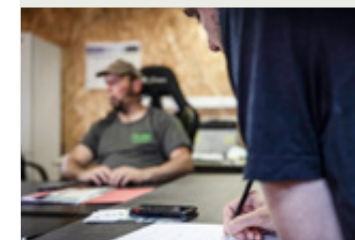
Ce travail extérieur est tout autant l'affirmation d'un projet professionnel autonome qu'un élément indispensable aux revenus familiaux, souvent insuffisants par la seule activité de la ferme.

**Ce changement impacte la répartition du travail au sein des fermes**, notamment sur la charge de la gestion administrative et financière et sur la capacité de mener de front l'ensemble des responsabilités attendues dans la conduite de la ferme.

### Solidarité Paysans demande :

Le développement de la formation professionnelle continue, notamment la formation à la gestion administrative et comptable

Le renforcement d'espaces de mutualisation, d'entraide et de solidarité



# Les NOUVEAUX INSTALLÉS, des difficultés révélatrices

**Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu majeur dans les années à venir. Sur le terrain, l'installation d'hommes et de femmes, issus ou non du monde agricole, s'apparente encore trop à un parcours aux obstacles nombreux.**

**E**n 2025, l'INRAE rappelait que la moitié des agriculteur·trice·s présent·e·s en 2020 seraient à la retraite en 2030, illustrant le choc démographique en cours. Si aucune politique publique d'ampleur n'est mise en œuvre, les projections établissent à 275 000 (contre 390 000 aujourd'hui) le nombre de fermes à l'horizon 2035.

Bien loin de l'objectif des 400 000 fermes fixé par la Loi d'orientation agricole de 2025, cette trajectoire nous paraît également éloignée des conditions d'une véritable transition agro-écologique : une agriculture sobre, durable, ancrée dans les territoires et garantissant des conditions de vie dignes aux agriculteur·trice·s. **Les objectifs chiffrés laissent de nombreuses questions non résolues : qui installer en agriculture ? Quel accès au foncier et aux financements ?**

Au-delà du « parcours d'installation », comment accompagner ? Et au service de quelle agriculture ? Des installations nombreuses sur des modèles agricoles plus adaptés aux enjeux climatiques, sociaux, écologiques, ou des fermes-usines basées sur un modèle de volumes produits à bas coût ?

**Les lois et plans adoptés ces dernières années ont apporté des réponses insuffisantes** sur bien des aspects, dont ceux de la garantie d'un revenu attractif et de l'accès au foncier.

Surtout, ces dispositifs n'apportent aucun élément au constat que nous faisons sur le terrain : trop de difficultés et d'échecs pour les nouveaux installés, auxquels les pouvoirs publics n'apportent pas de réponse adaptée.

40 %  
sont des  
femmes

30 %  
des personnes  
accompagnées  
sont des  
nouveaux  
installés

**Je me suis installé en maraîchage. Je me suis retrouvé au bout de quelque temps avec un trou de trésorerie de 14 000 €. On nous demande de l'argent qu'on n'a pas.**

**Au bout de 4 ans sur une exploitation maraîchère, on commence à peine à faire sa clientèle. J'explosais émotionnellement, je finissais par tomber en loque à la fin de la journée parce que trop de charge mentale à aller toujours plus vite.**

François, 29 ans,  
maraîcher dans l'Allier

## DE QUI PARLE-T-ON ?

**Les nouveaux installés en difficulté que nous accompagnons – des personnes installées depuis moins de 5 ans – sont âgés en moyenne de 40,5 ans.** Cette moyenne recouvre des profils différents, entre les jeunes agriculteur·rice·s installé·e·s dans le cadre d'une reprise de la ferme familiale et ceux et celles en reconversion professionnelle plus tardive. Ces trajectoires personnelles portent des appréhensions différentes du métier et, nous le verrons, des difficultés particulières.

Surtout, les nouvelles installations accompagnées par Solidarité Paysans se féminisent nettement : **les femmes représentent désormais 43,2 % des personnes installées depuis moins de 10 ans.** C'est une évolution majeure des profils accompagnés par le réseau. Si la féminisation de l'agriculture est aujourd'hui une réalité, **la proportion de femmes accompagnées par Solidarité Paysans révèle que les obstacles qu'elles rencontrent demeurent nombreux.** De l'installation à la conduite de leur exploitation, les inégalités continuent de peser sur leurs parcours.

### DES DIFFICULTÉS EN MARAÎCHAGE ET EN ÉLEVAGE CAPRIN ET BOVIN

Enfin, ces nouveaux installés en difficulté se retrouvent prioritairement dans quelques filières agricoles : en maraîchage (16,6 % des personnes accompagnées), dans l'élevage caprin-ovin-lait (11,6 %) et dans l'élevage bovin-lait (12,4 %).

Cette concentration des difficultés dans certaines filières a plusieurs explications : des filières en crise, dont les aléas économiques ajoutent

une incertitude supplémentaire pour les nouveaux installés (en élevage bovin-lait notamment), une très inégale répartition des aides, mais aussi des filières qui nécessitent moins d'investissement et de financement au démarrage et qui constituent une porte d'entrée plus adaptée, mais souvent plus précaire, dans le métier.

Notre observatoire n'apporte pas, pour cette année, d'informations sur l'origine des nouveaux installés en agriculture. Issus ou non du monde agricole (les fameux NIMA), ces parcours individuels sont au cœur d'une attention nouvelle.

**Ouvrir l'accès à l'agriculture est un enjeu collectif et politique, mais nos constats interrogent sur la capacité du milieu agricole à l'accompagner pleinement dans les années qui suivent l'installation.**

### LES CAUSES DES DIFFICULTÉS

### NOUVEAUX INSTALLÉS DEPUIS

|                               | - DE 5 ANS | 5 À 10 ANS |
|-------------------------------|------------|------------|
| Structure d'exploitation      | 16,19 %    | 17,78 %    |
| Problèmes familiaux           | 6,83 %     | 7,84 %     |
| Problème technique agricole   | 8,27 %     | 8,80 %     |
| Problème juridique            | 10,43 %    | 5,93 %     |
| Problème de santé             | 7,91 %     | 8,22 %     |
| Investissement, financement   | 18,71 %    | 16,63 %    |
| Gestion administrative        | 13,67 %    | 10,52 %    |
| Événement climatique          | 2,16 %     | 4,40 %     |
| Conjoncture économique        | 9,71 %     | 14,91 %    |
| Conflit au sein de la société | 6,12 %     | 4,97 %     |



**Après un parcours de 3 ans, j'ai pu m'installer.**

*Dès le départ, j'ai été poussé à modifier mon projet pour qu'il soit rentable. Planter plus d'arbres, avoir plus de cheptel, réaliser plus de production, alors que cela ne me convenait pas. Mais pour avoir le droit à des aides, j'ai accepté ces conditions... Dès la première année, il y a eu une grosse sécheresse : perte d'une partie des plantations d'arbres, d'arbustes et fraisiers... J'avais trop d'animaux, ce que j'avais déjà dit au conseiller installation de la Chambre. Les prévisions ont éclaté en morceaux, et, mon activité à peine démarrée, mes soucis ont commencé...*

Pierre, paysan bio installé en arboriculture fruitière dans le Jura



**Solidarité Paysans demande :**

**Un meilleur accompagnement de l'installation des paysan-ne-s par :**

Le renforcement de la prévention des difficultés (choix du statut juridique, financements, maîtrise des outils de suivi financier) dans le parcours de formation et d'accompagnement à l'installation

Le renforcement de l'accès à la formation professionnelle pour les agriculteur-trice-s en difficulté

L'augmentation des fonds de formation Vivea afin de mieux accompagner l'installation de nouveaux-elles paysan-ne-s

Le développement des dispositifs publics de financement et de garanties bancaires pour les nouveaux installés

La généralisation d'espaces de solidarité et d'entraide dans les premières années de l'installation (groupes techniques, groupes de parole...)

Le renforcement de la place des associations dans l'accompagnement à l'installation et le suivi post-installation par leur financement et leur reconnaissance dans les dispositifs publics

## UN PUBLIC NOUVEAU

Les nouveaux installés en difficulté sont un public récent et devenu massif dans nos accompagnements ces dernières années.

En 2025, les agriculteur-trice-s installé-e-s depuis moins de 5 ans représentent 10,4 % de nos accompagnements, et si on y ajoute ceux et celles qui sont installé-e-s depuis moins de 10 ans, ce sont au total **30 % de nos accompagnements qui concernent de nouveaux installés.**

Dans certains départements de régions, comme le Centre-Val de Loire, l'Occitanie ou le Grand Est, ce pourcentage est même plus élevé dans certains départements, selon les spécificités agricoles (zones de montagne, organisation de filières locales etc.).

**Les installations, et les difficultés, sont plus nombreuses dans les territoires où la pression foncière est moins forte.**



## DES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES

Les personnes installées depuis moins de 5 ans accompagnées par Solidarité Paysans font majoritairement face à des difficultés d'investissement, de financement (18,7 % des situations), de structure d'exploitation (16,2 %), de gestion administrative (13,6 %) et juridiques (10,4 %).

Les autres difficultés, liées à la conjoncture économique principalement, deviennent prépondérantes au-delà de 5 ans d'installation dans les sollicitations que nous recevons.

Face à ce cumul de contraintes, **les personnes récemment installées subissent une pression forte : arbitrer, planifier, gérer, tenter d'anticiper les aléas et faire face aux tâches du quotidien...**

Cette charge mentale importante est vécue différemment selon l'origine des personnes et leur appréhension du métier d'agriculteur : **pour les personnes issues du monde agricole, c'est la gestion administrative qui peut avoir été sous-estimée, quand pour celles non issues du monde agricole, ce sont les complexités de l'organisation de la ferme et de la commercialisation qui vont peser.** Le constat général est tout de même marqué par un fait : l'isolement, le manque de solidarité et surtout un sous-accompagnement après l'installation.

## 5 grandes explications des difficultés spécifiques aux nouveaux installés

### 1 DES INVESTISSEMENTS TOUJOURS PLUS LOURDS

L'agrandissement des surfaces nécessaires à la viabilité des exploitations et le coût croissant de la robotisation alourdissent l'endettement dès l'installation et fragilisent les premières années d'activité.

### 2 UN ACCÈS AU FINANCEMENT LIMITÉ

L'accès au crédit, notamment en maraîchage, reste difficile. Les garanties sont souvent insuffisantes et les aides publiques ne permettent pas toujours de sécuriser les projets.

### 3 DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES TROP OPTIMISTES

Les plans de financement établis à l'installation ne reflètent pas toujours les conditions réelles d'exercice du métier ni les aléas auxquels les exploitations sont confrontées.

### 4 DES CHOIX JURIDIQUES INADAPTÉS

Une structure juridique mal adaptée peut rapidement compliquer la gestion administrative et financière, jusqu'à fragiliser la continuité de l'activité.

### 5 UN COÛT DE REPRISE EN HAUSSE

Le coût croissant des reprises de fermes génère un niveau d'endettement élevé dès le démarrage de l'activité.

À cela s'ajoutent les aléas climatiques et sanitaires, la hausse des coûts de l'énergie et des intrants, ainsi que des prix agricoles souvent insuffisamment rémunérateurs. Un cumul de facteurs qui fragilise les nouvelles installations.

# Garantir des **FINS DE CARRIÈRE** dignes

Le renouvellement des générations en agriculture se traduit aussi par la fin d'activité professionnelle dans les prochaines années pour une génération entière d'agriculteur·trice·s. Les difficultés restent nombreuses pour garantir une fin de carrière digne.

**L**es difficultés rencontrées par les agriculteur·trice·s de plus de 55 ans accompagnés par Solidarité Paysans révèlent les fragilités spécifiques de la fin de carrière agricole. Elles se concentrent autour de trois dimensions : la santé, la transmission patrimoniale et la gestion administrative.

## UNE SANTÉ FRAGILISÉE PAR UNE CARRIÈRE LONGUE

La prédominance de problèmes de santé pour des non salarié·e·s agricoles âgé·e·s de plus de 55 ans semble logique. **La pression sur les corps est forte et s'accumule avec les années.** Nos accompagnements illustrent l'impératif d'améliorer le système de santé et de retraite pour tenir compte des effets de ces carrières longues en agriculture. L'accès aux droits, la reconnaissance des problèmes de santé et leur suivi renforcé doivent encore progresser.

## UNE TRANSMISSION QUI ENGAGE AUSSI LES CONDITIONS DE RETRAITE

Les questions familiales concentrent les difficultés vécues pour la transmission des fermes. Des difficultés du point de vue juridique qui nécessitent souvent de la médiation et de l'écoute. Une transmission réussie de la ferme est également une garantie de bonnes conditions de retraite, tant ce capital est important dans des carrières non salariées.

## UNE DÉMATÉRIALISATION QUI ACCENTUE LES DIFFICULTÉS

Enfin, une part grandissante des difficultés de gestion administrative est due à une dématérialisation massive des démarches. Dans un contexte où l'illectronisme reste important, notamment pour les personnes plus âgées, **cette dématérialisation est un facteur aggravant de difficultés professionnelles et un accélérateur de la sortie du métier.**

**38,2 %**  
des personnes  
accompagnées ont  
**+ de 55 ans**

**DONT**  
**24 %**  
dans la filière  
de l'élevage  
bovin-viande

**15,4 %**  
dans la filière  
de l'élevage  
bovin-lait

**14,5 %**  
dans la filière  
des céréales et  
oléoprotéagineux

**8,5 %**  
dans la filière  
de la viticulture

**Solidarité  
Paysans  
demande :**

Le renforcement des droits à la retraite et des dispositifs de transition

Le maintien et le renforcement des dispositifs de santé de proximité

Le développement de dispositifs d'accompagnement face à l'illectronisme et aux difficultés d'accès aux démarches en ligne

L'aménagement des démarches administratives dématérialisées afin de garantir l'accès de chacun·e à ses droits



## **FERMES AGRICOLES** **des modèles** **sous pression**

***Quand une  
facture arrive,  
on se demande  
toujours  
quand on  
va pouvoir  
la payer.***

**Stéphanie,**  
43 ans, éleveuse  
en Ille-et-Vilaine



# Notre action quotidienne témoigne des conséquences d'une agriculture qui a **réduit** **l'humain à une** **variable** **d'ajustement.**

Pressions, injonctions, contraintes, produisent toujours plus de mal-être et de détresse.

Derrière ces réalités humaines, il y a des systèmes et des modèles. Des transformations que nous voyons à l'œuvre depuis plus d'un demi-siècle et qui continuent à se nouer sous nos yeux.

Depuis son origine, Solidarité Paysans a l'ambition de construire et de proposer des alternatives pour changer la réalité des agriculteur·trice·s confronté·e·s à des difficultés, et d'ouvrir et de créer des droits communs.

Nous portons, aux côtés de nos partenaires, une vision d'une agriculture autonome et économe, respectueuse de l'humain et de l'environnement. Une agriculture qui garantit une alimentation de qualité, un revenu digne aux paysan·ne·s et des conditions d'exercice préservant leur santé, leur dignité et leur vie sociale.



## Solidarité Paysans demande:

### Un revenu digne et un changement de modèle agricole par :

Le soutien massif de l'émergence de filières territoriales permettant de développer les circuits courts de transformation et de commercialisation

Le développement de systèmes plus autonomes et économes

La réforme des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales qui orientent les modèles agricoles vers toujours plus de capitalisation (matériel, bâtiments)

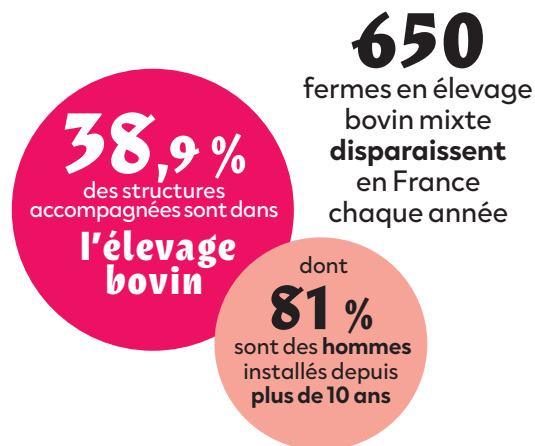
L'assurance de la transparence sur les prix et la garantie d'une juste répartition de la valeur, au bénéfice des producteurs

L'évaluation des effets des exonérations fiscales et sociales des acteurs de la transformation et de la distribution, le conditionnement et le rééquilibrage des financements publics

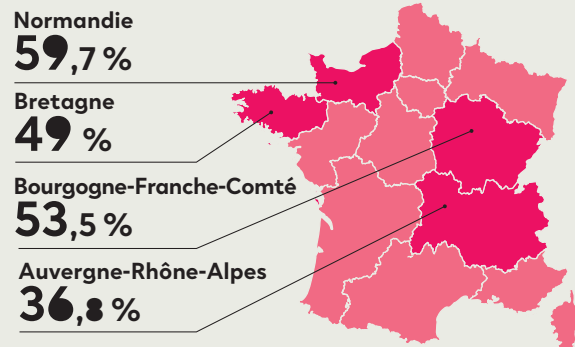
## Regard sur 4 filières en difficulté

### ÉLEVAGE BOVIN

Les fermes en élevage bovin subissent les conséquences d'une crise structurelle d'ampleur. À tel point que l'on peut véritablement parler aujourd'hui d'un plan social massif. Chaque année, 650 fermes en élevage bovin mixte (lait et viande) disparaissent en France, soit près de deux par jour. Les conséquences humaines de cette immense restructuration du secteur sont peu connues, si ce n'est à travers les actes individuels de désespoir ou des mouvements collectifs, mais elles s'illustrent dans les difficultés que nous constatons.



Part des fermes en élevage bovin dans nos accompagnements  
La répartition géographique suit celle des régions traditionnelles d'élevage



Les éleveurs et éleveuses bovins représentent aujourd'hui la part la plus importante des personnes accompagnées par Solidarité Paysans, soit 38,9 % de nos accompagnements. Plus de 81 % sont des hommes, plus âgés que dans d'autres filières, et installés depuis plus de 10 ans, dans 82 % des cas sur des surfaces moyennes de 50 à 100 ha pour la plus grande part.

Les territoires en agriculture se sont progressivement hyper-spécialisés durant les dernières décennies. C'est le cas en élevage bovin entre les régions concentrant peu à peu l'industrie laitière, celle de la viande ou d'AOP fromagères.

#### DES FERMES PRISES DANS L'ÉTAU DES FILIÈRES

De nombreuses fermes ont disparu au profit de l'agrandissement des autres, et le nombre de têtes a augmenté afin de répondre aux pressions sur les coûts en amont (foncier, énergie, intrants) et en aval.

L'intégration de la grande majorité des fermes dans des filières longues (de transformation et de distribution), particulièrement dans l'élevage bovin, a provoqué des prix de vente de plus en

#### Il y a eu la crise laitière et des sécheresses récurrentes.

*J'ai eu un sinistre sur un tracteur, j'avais la mise aux normes à faire. Je me suis retrouvé avec des emprunts un peu plus forts à rembourser et le prix du lait n'était pas au rendez-vous à cette époque. Financièrement, ça a coïncé.*

Hubert,  
éleveur laitier dans le Calvados

plus contraints et fluctuants, et donc une pression accrue sur les éleveurs et éleveuses. **Les effets économiques de ces fluctuations du marché se décalent souvent dans le temps, pesant à long terme sur les trésoreries et fragilisant les fermes.**

Toutefois, les réalités vécues varient selon les territoires et leur mutation. La persistance de petites fermes en élevage en Bretagne, en difficulté économique, contraste avec les élevages en Auvergne-Rhône-Alpes, plus grands et confrontés plus souvent à des questions juridiques, techniques et de gestion et à une conjoncture économique instable.

#### QUAND LES DIFFICULTÉS S'ACCUMULENT

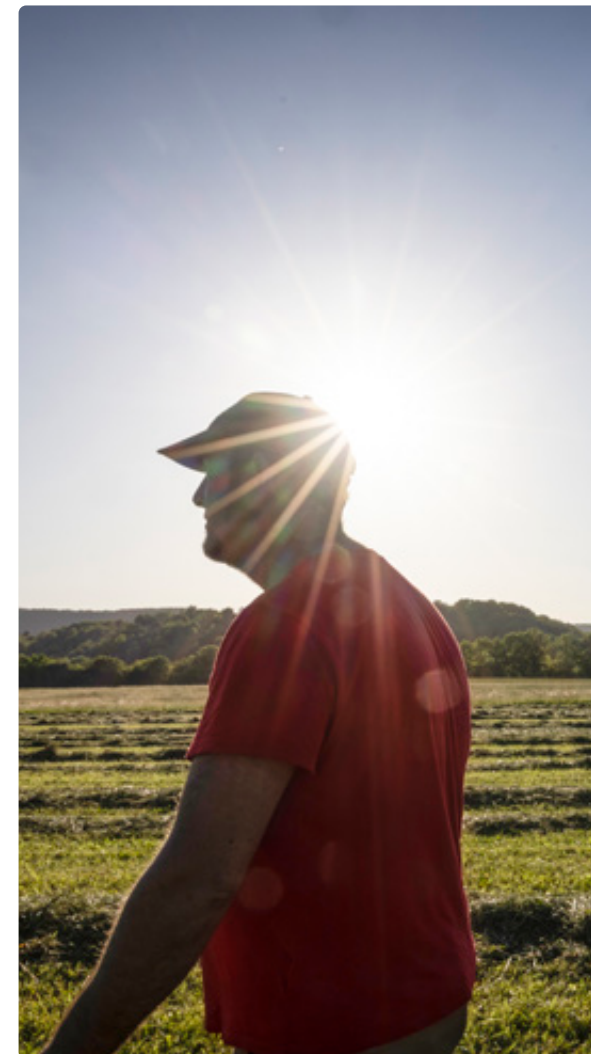
Les problèmes économiques, de santé et familiaux, souvent cumulés, se concentrent chez ces éleveurs et éleveuses :

des difficultés économiques entraînant souvent du surendettement et des procédures collectives de redressement ou de liquidation devant les tribunaux, qui représentent près de la moitié de nos accompagnements ;

des problèmes familiaux liés aux dures conditions de travail, dans des fermes plus souvent menées dans un cadre familial ;

enfin une filière qui relève une fréquence plus élevée d'accidents du travail et de maladies professionnelles, une pression forte des conditions de travail et une population agricole plus âgée.

**Ce cumul de difficultés constitue un cocktail de mal-être dont les conséquences humaines sont désastreuses.**



**Michel est éleveur bovin-lait dans le Jura.** Il est accompagné par Solidarité Paysans depuis 2023. Suite à de graves soucis de santé, la poursuite de son activité était compromise. En l'accompagnant dans ses démarches et auprès des banques, nous le soutenons pour relancer sa ferme.



# MARAÎCHAGE

**Le secteur du maraîchage et de l'horticulture est le seul pour lequel le nombre de fermes augmente ces dernières années en France. Il compte en moyenne 300 fermes en plus chaque année.**

Il faut dire que celui-ci a un fort enjeu dans le débat public : au cœur des attentions nouvelles sur l'alimentation, la relocalisation de filières, les circuits courts et les préoccupations environnementales, il est visible et mis en débat. Il suscite également de nouvelles vocations, portées par des profils plus jeunes et davantage féminins. Mais derrière cette vitrine, une autre réalité apparaît : celle d'agriculteur·trice·s cumulant de nombreux obstacles et des fragilités importantes.

## UNE PRÉCARITÉ AUX CAUSES MULTIPLES

Les difficultés rencontrées s'expliquent principalement par trois types de facteurs : la conjoncture économique, la structure de l'exploitation et la gestion administrative.

Par ailleurs, les faibles rémunérations constatées en maraîchage expliquent la nécessité pour une part importante de ces agriculteur·trice·s de demander l'accès au RSA pour subvenir à leurs besoins essentiels.

**Cette précarité a des conséquences sur le quotidien. Elle pèse sur les corps et les esprits et nous interroge collectivement : voulons-nous réellement garantir à celles et ceux qui nous nourrissent des conditions de vie dignes ?**



**8 %**  
des fermes  
accompagnées sont en  
**maraîchage**

**+ de 14 %**  
de nos  
accompagnements  
sont en Occitanie

**40 %**  
sont des femmes

**82 %**  
sont installé·e·s sur  
de petites surfaces  
(< 10 ha),  
plus fréquemment  
en bio

**+ de 55 %**  
nous contactent  
alors qu'ils et elles  
sont installé·e·s  
depuis moins de 10 ans



## UN CUMUL DE PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

**DES FERMES QUI SONT PEU OU MAL FINANÇÉES**  
du fait des difficultés d'accès à des financements bancaires et à des garanties

**UNE GRANDE VARIABILITÉ DE LA PRODUCTION,**  
soumise fortement au dérèglement climatique dans certaines régions et à une forte concurrence internationale

**DES STATUTS JURIDIQUES DE L'EXPLOITATION PLUS INDIVIDUELS** qui pèsent plus fortement en cas de pressions fortes et de difficultés cumulées

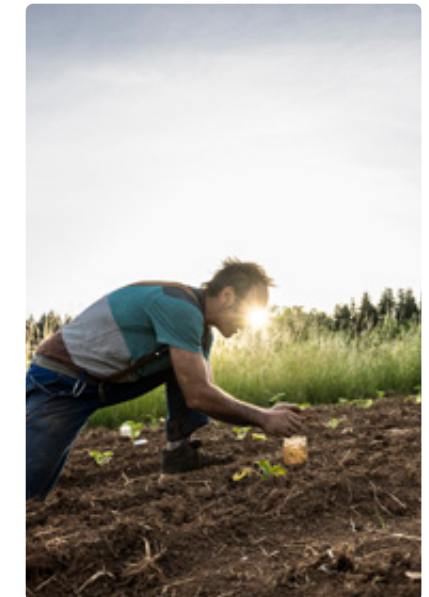
**UN IMPORTANT BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE**  
pour certaines fermes de taille plus importante

**UN ACCÈS AU FONCIER DIFFICILE**, amenant des installations sur des petites surfaces à l'équilibre économique fragile

**DES NOUVEAUX INSTALLÉS**  
souvent confrontés dans les premières années à la complexité de mener conjointement les tâches de production, de gestion et de commercialisation



**Géraldine et son mari, Martin,**  
sont installés en maraîchage bio  
en Haute-Saône depuis 2020. Suite à des  
difficultés sur la ferme liées à un accès compliqué à l'eau,  
d'importants problèmes de trésorerie sont apparus.  
Solidarité Paysans les accompagne depuis 2024  
pour résoudre ces difficultés, notamment afin  
qu'ils puissent bénéficier du RSA.



## VITICULTURE

Deux régions concentrent l'essentiel des difficultés dans la viticulture : la Nouvelle-Aquitaine (Bordelais) et l'Occitanie.

# CÉRÉALES

Témoins d'une mutation en cours, certains céréalier·ère·s subissent une dégradation profonde de leurs conditions de vie.

**66 %**  
des accompagnements  
sont pour des  
**fermes de  
- de 100 ha**

La concentration du secteur entre quelques grands acteurs agro-économiques a des conséquences humaines pour celles et ceux dont le modèle ne répond pas aux critères de cette industrialisation de la production.

L'ensemble de la filière céréales n'est pas concerné par des difficultés, loin de là. Celles-ci se concentrent sur les fermes céréalières de petites et moyennes surfaces.

Les personnes accompagnées exercent le plus souvent sur des exploitations anciennes, sous un statut juridique individuel. Dans trois situations sur quatre, elles sont âgées de plus de 55 ans.

Les difficultés économiques sont la raison principale de l'appel à notre association. Très souvent, elles se cumulent avec des difficultés de gestion.

**Les aléas climatiques et des problèmes personnels ou de santé peuvent être un accélérateur de la dégradation de situations économiques fragiles.**

Entre les fermes qui valorisent leur production en vente directe sous des labels de qualité, et les exploitations industrialisées qui compensent des prix très faibles par des quantités élevées, ces fermes se retrouvent au milieu du gué.

Trop grandes pour éviter le poids de l'endettement et d'importants coûts de main-d'œuvre, trop petites pour être rentables dans la course aux bas prix, elles ne sont plus compétitives dans un secteur très largement intégré à l'agro-industrie et à la grande distribution.

Une part importante de la viticulture en France est en grande difficulté. La combinaison d'une baisse de la consommation, d'aléas climatiques, d'une surproduction et de la concurrence internationale frappe durement dans certaines régions. Elle représente parfois l'essentiel de l'activité de Solidarité Paysans dans certains départements.

**Dans le Bordelais et en Occitanie, les difficultés économiques sont majeures et conduisent souvent à des procédures collectives devant les tribunaux.** Selon les statistiques officielles, celles-ci ont augmenté de 27 % en 2025 en Nouvelle-Aquitaine.

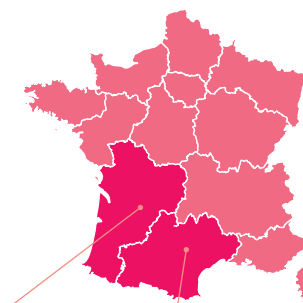
Dans nos accompagnements, ces difficultés se cumulent souvent avec des conflits entre associé·e·s et des difficultés de gestion administrative. Touchant des publics différents selon les régions, la crise de la viticulture a des conséquences humaines lourdes et durables.

**La grêle, en 2024, a endommagé mes vignes et détruit la récolte**

**à 100 %.** Après la sécheresse en 2023, la propriété a été mise en péril jusqu'à me faire envisager la liquidation judiciaire. La banque n'a pas voulu m'aider et la situation a été très difficile à vivre. Après des mois très compliqués, faits de réflexion et de recherche de solutions (banques, juristes), avec Solidarité Paysans, j'ai pu relancer la machine, autant sur la propriété que moralement.

Gilles,  
viticulteur en Occitanie

## Des réalités régionales contrastées



### Nouvelle-Aquitaine

INSTALLATION DEPUIS PLUS DE 10 ANS

ÂGE PLUS ÉLEVÉ

1/3 LABELLISÉ EN BIO

L'accompagnement dans les procédures collectives représente l'essentiel de notre action, afin d'obtenir des décisions de sauvegarde ou de redressement permettant la poursuite de l'activité.

### Occitanie

INSTALLATION RÉCENTE

PERSONNES JEUNES

PROFILS BIO EN MAJORITÉ

PETITES SURFACES

Cumul d'enjeux économiques, de gestion administrative et d'accompagnement à la sortie des difficultés.

## Des modèles agricoles qui protègent ?

# LA BIO, UN MODÈLE FRAGILE

L'agriculture bio est au cœur d'une attention collective, citoyenne, économique et politique. Construit-elle des modèles agricoles viables pour celles et ceux qui la produisent ? Quelles difficultés vit-elle aujourd'hui ?

**36,6 %**  
des paysan-ne-s en  
bio accompagnée-e-s  
sont des femmes

**16,5 %**  
des fermes  
accompagnées  
sont labellisées

**BIO**

**36,4 %**  
des fermes  
accompagnées  
disposent de  
- de 10 ha

**L**es fermes labellisées en bio sont apparues de manière importante ces dernières années dans les accompagnements que nous réalisons. La crise subit depuis 2020 a touché l'ensemble d'une filière jusqu'alors en pleine expansion.

Les agriculteur-trice-s en bio représentent plus de 16 % des personnes accompagnées par Solidarité Paysans. Comme les personnes récemment installées, ils et elles sont plus jeunes, plus souvent des femmes et exercent davantage dans le maraîchage, l'élevage bovin laitier ou la viticulture.

De ce fait, les difficultés rencontrées recoupent celles de ces nouveaux installés et à des difficultés de financement, d'investissement et de structuration juridique.

La viabilité des fermes en bio est également mise à l'épreuve par les difficultés de certaines filières, notamment la viticulture, ainsi que par des freins structurels, comme l'accès au foncier et le manque d'aides publiques pour le maraîchage ou les fermes de petites surfaces.

Toutefois, la conjoncture économique reste moins un facteur de difficultés que pour les fermes non bio. **Le label bio ne protège globalement pas des difficultés, il en modifie la nature** : moins exposées aux aléas du marché, les fermes bio restent vulnérables sur le plan structurel et financier.

**Solidarité  
Paysans  
demande :**

La réorientation des aides de la PAC vers la sécurisation des revenus agricoles pour les petits producteurs et la transition agro-écologique

Un soutien public massif à la filière bio et à l'accompagnement à l'installation et à la conversion en bio



# Y A-T-IL DES STATUTS JURIDIQUES QUI PROTÈGENT LES FERMES ?

Le choix du statut juridique de la ferme est un facteur déterminant de sa pérennité. Chaque forme juridique comporte des contraintes spécifiques susceptibles d'accentuer certaines fragilités. Anticiper ce choix, dès l'installation ou lors des évolutions de l'exploitation, est un enjeu majeur de prévention.

**63 %**  
des fermes  
accompagnées sont en  
**entreprise  
individuelle**

**23,3 %**  
sont sous forme  
sociétaire :  
EARL, SARL

**13,7 %**  
sont collectives :  
GAEC, SCEA

**C**hoisir un statut en société, individuel ou collectif pour son activité n'entraîne pas les mêmes avantages et inconvénients. Le statut en société, comme l'EARL, offre une meilleure protection aux personnes grâce à la responsabilité limitée.

Mais il peut aussi favoriser des investissements plus importants et donc un niveau d'endettement plus élevé. Cette situation fait peser une pression accrue sur la viabilité économique de l'exploitation, qui doit être atteinte plus rapidement.

Un statut individuel est plus souple, mais aussi facteur d'isolement plus grand. Face à la gestion administrative et juridique, l'agriculteur-riche est plus rapidement (trop) seul-e face à tout.

Enfin, le statut collectif (GAEC, SCEA) fait apparaître plus couramment des conflits internes et des problèmes familiaux.

Le choix du statut juridique d'une ferme est donc déterminant des risques dans la réussite de l'activité.

Mais nous constatons qu'il est aussi de plus en plus contraint, au démarrage de l'activité, par les garanties demandées par les banques, notamment les garanties personnelles, et qu'il est souvent le reflet de plans de développement de l'exploitation mal réfléchis.

**Face aux enjeux financiers, aux investissements et à l'endettement, un statut juridique inadapté apparaît rapidement comme une source majeure de difficultés.**

**Solidarité  
Paysans  
demande :**

L'évolution de la législation afin qu'elle soit plus protectrice des personnes et des familles, notamment en matière de protection des biens personnels.

# Y A-T-IL UNE TAILLE MINIMALE QUI PROTÈGE LES FERMES ?

Depuis plusieurs décennies, les fermes s'agrandissent pour maintenir leur équilibre économique dans un contexte de coûts de production élevés, de faibles marges et de forte concurrence. Cette évolution entraîne des investissements croissants en matériel et en bâtiments, avec des conséquences sur le travail, les territoires et les équilibres sociaux et environnementaux.

**D**errière la question de la taille des exploitations se joue avant tout celle de leur viabilité économique. Le niveau de revenu, la conjoncture, les aléas ainsi que l'adéquation entre le projet agricole et les moyens mis en œuvre restent déterminants. L'accès à des aides, notamment la PAC, est quant à lui largement conditionné à la surface exploitée, entraînant une disproportion entre les tailles des fermes, et donc un risque accru pour les petites fermes, qui ne peuvent disposer de ces aides compensatoires.

Mais ces enjeux se combinent, selon la surface, avec les difficultés d'une structure juridique adaptée et, pour les fermes de surfaces plus grandes, avec la multiplication de conflits entre associés et de problèmes familiaux.

**Les phénomènes d'agrandissement mettent en tension les structures juridiques des fermes, notamment lorsqu'elles sont menées par une structure familiale.**

Cette évolution de l'agriculture vers des PME d'industrie lourde se traduit concrètement dans le quotidien des fermes par une pression de plus en plus forte.

En contrepoint des effets de l'agrandissement des fermes, la concurrence pour l'accès au foncier pose d'immenses questions pour que se réalise l'ambition posée par les pouvoirs publics de 400 000 exploitations agricoles en 2035. Réformer les lois qui encadrent l'accès au foncier et la PAC devient une urgence pour l'avenir.

**48,4 ha**  
= surface  
médiane

des fermes  
accompagnées

Bien en dessous  
de la moyenne  
nationale  
(76 ha en 2023)

Ces chiffres  
seraient  
à moduler selon  
les territoires,  
le coût du  
foncier, le type  
de production.  
Une activité  
d'élevage a des  
besoins fonciers  
différents d'une  
activité de  
maraîchage,  
et le coût d'accès  
au foncier est  
également  
différent selon  
les territoires.



Pour aller  
plus loin

Préserver  
et partager  
la terre  
Collectif  
Terre de Liens



**Solidarité  
Paysans  
demande:**

Une réforme foncière d'ampleur  
qui préserve et partage la terre

Une réforme de la PAC plus égalitaire  
et valorisant les aides à l'actif plutôt  
qu'à l'hectare, ainsi qu'un soutien  
plus important aux petites fermes



## ACCÈS AUX DROITS un enjeu de société

*Si je ne  
m'étais pas  
orienté vers  
le redressement  
judiciaire,  
je ne serais  
plus là...*

Fabrice,  
éleveur dans le Nord

# Être enfin **PROTÉGÉ·E** **PAR LA JUSTICE**

L'accès aux procédures collectives pour les agriculteur·trice·s en difficulté est un enjeu majeur pour traiter l'endettement et permettre le maintien des exploitations, dans un contexte où près de la moitié de la profession partira à la retraite d'ici 2 à 030.

Les procédures collectives peuvent permettre de préserver l'activité agricole en la réorganisant et en étalant le paiement des dettes. Leur part importante dans les situations accompagnées par Solidarité Paysans montre qu'elles sont centrales dans le choix d'une politique publique qui protège les agriculteur·trice·s en difficultés.

## ACCOMPAGNER LES PROCÉDURES COLLECTIVES

En étant présente aux côtés des personnes et en mobilisant son expertise et son expérience, **l'association permet aux agriculteur·trice·s de mieux comprendre, s'orienter et résoudre leurs difficultés, tout en respectant la confidentialité et en veillant à laisser les personnes autonomes dans leurs choix.**

Près de 25 % des fermes accompagnées en 2025 sont en procédure collective (y compris le règlement amiable agricole) devant les tribunaux. La moitié des procédures collectives accompagnées sont des redressements judiciaires (51 %), un quart sont des procédures de règlement amiable agricole (21,3 %) et un dernier quart des liquidations judiciaires (22,9 %).

\* Chiffres Observatoire des données économiques 2025 du CNAJMJ

Certaines filières agricoles sont particulièrement concernées, tels l'élevage bovin ou le maraîchage. Néanmoins, les élevages ont davantage recours au redressement judiciaire, quand le maraîchage est plus concerné par la liquidation judiciaire.

## UN OUTIL DE PRÉVENTION EFFICACE

L'ancienneté de l'activité, sa capitalisation, l'ampleur des dettes et la capacité de réorganisation sont des facteurs déterminant l'orientation des décisions des tribunaux quant à la continuité de l'activité. Le règlement amiable agricole, procédure spécifique aux agriculteur·rice·s, est un outil de prévention efficace.

### De faciliter la protection de la justice en cas de difficultés économiques :

En garantissant une exception agricole dans le traitement des difficultés des entreprises et en retirant l'agriculture de l'expérimentation des tribunaux des activités économiques

En encadrant et en sécurisant le règlement amiable agricole

En protégeant la maison d'habitation, y compris dans les liquidations judiciaires bipatrimoniales

En permettant aux agriculteur·trice·s en période d'observation d'avoir accès aux aides publiques

En adaptant le coût des procédures collectives

**25 %**  
des fermes accompagnées sont en **procédure collective**

**+35,5 %**  
de procédures collectives en agriculture entre 2019 et 2025\*

**Solidarité Paysans demande :**



## 3 QUESTIONS À

**Kathleen Delage, juriste à Solidarité Paysans**

### EN QUOI LES PROCÉDURES COLLECTIVES SONT-ELLES UN OUTIL DE RÈGLEMENT DES DIFFICULTÉS ?

*Pour les débiteurs qui souhaitent poursuivre leur activité, elles permettent de protéger le patrimoine de la ferme contre les procédures de recouvrement forcé des créanciers, qui peuvent avoir pour effet de démembrer l'outil de production. Pour les débiteurs qui souhaitent cesser leur activité, elles permettent de vendre l'actif de l'exploitation et d'éteindre (sauf exception) les dettes de l'exploitation, afin de cesser les poursuites des créanciers.*

### POURQUOI FAUT-IL PRÉSERVER UNE EXCEPTION AGRICOLE DANS LES PROCÉDURES COLLECTIVES ?

*L'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres. Elle contient une forte dimension familiale et un impact important sur l'environnement et sur l'organisation du tissu social rural. Par ailleurs, elle souffre d'un contexte économique défavorable, puisque les investissements y sont très lourds et les revenus très faibles. Pour cette raison, les adaptations juridiques dans les procédures collectives doivent être maintenues afin de compenser la mauvaise situation économique et de soutenir l'agriculture française.*

### QUELS SONT LES ENJEUX DE LA RÉFORME ENVISAGÉE ?

*Le gouvernement souhaite réformer le livre VI du code de commerce, pour aller vers une simplification des procédures collectives. Solidarité Paysans veillera à ce que les spécificités agricoles soient maintenues, et que les améliorations possibles, identifiées par l'association au cours des accompagnements dans les procédures collectives, puissent trouver leur place dans la réforme.*

## CE QUE DIT LA LOI

Lorsqu'une personne est endettée, ses créanciers peuvent mettre en œuvre des procédures individuelles de recouvrement forcé.

Il est aussi possible de passer par des procédures collectives de traitement de l'endettement.

## LE RÈGLEMENT AMIABLE AGRICOLE

(articles L351-1 et suivant du code rural) est une procédure amiable, peu formelle, qui nécessite l'accord de tou·te·s.

## LA SAUVEGARDE ET LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(livre VI du code de commerce) sont deux procédures similaires qui permettent d'étaler l'endettement du débiteur sur une période pouvant aller jusqu'à 15 ans. Elles sont composées d'une période d'observation et d'un plan de continuation.

## LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

permet la vente de l'actif du débiteur pour apurer le passif.



**Sortir de l'isolement**, être entendue et épaulée est souvent le premier besoin de la personne qui fait appel à nous. Notre rôle premier est donc d'écouter, de recréer du lien et d'aider à relever la tête. Sans juger, dans la confidentialité, nous tentons d'éclairer la situation, d'apporter notre expertise pour permettre les choix et les décisions. En venant sur les fermes, en prenant le temps et grâce au regard croisé de plusieurs bénévoles et salarié-e-s, nous plaçons la solidarité et l'autonomie au cœur de nos accompagnements.



# LE RSA, révélateur de la PRÉCARITÉ AGRICOLE

Dans un monde agricole confronté à des difficultés économiques grandissantes et à des inégalités de plus en plus criantes, une partie des agriculteur·trice·s et leurs familles sont en situation de précarité et de pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté des agriculteur·rice·s reste parmi les plus élevés de toutes les catégories socioprofessionnelles, et le RSA, revenu de solidarité active, un indispensable soutien pour vivre dignement.



CE QUE DIT  
LA LOI

## LE RSA

est le minimum social accordé à une personne aux ressources faibles ou inexistantes afin de lui garantir un revenu minimal d'existence.

## L'ACCÈS À CETTE PRESTATION A ÉTÉ DURCI

depuis un décret du 30 mai 2025, qui a notamment institué une obligation de réaliser 15h de travaux hebdomadaires pour en bénéficier.

**D**emander le RSA ou la prime d'activité est une démarche de plus en plus courante pour les agriculteur·trice·s, surtout pour les plus jeunes. Ce recours répond à la nécessité de couvrir ses besoins essentiels, pour soi et sa famille, lorsque le revenu de l'activité agricole ne le permet pas.

Tous les chiffres montrent une augmentation des demandes depuis plusieurs années, à laquelle il faudrait ajouter le non-recours au droit, estimé à 40 % des agriculteur·rice·s qui pourraient en bénéficier au regard de leurs revenus.

## QUAND LE RSA DEVIENT INDISPENSABLE

Il n'est malheureusement pas surprenant que les demandeurs ou allocataires du RSA constituent une partie importante des hommes et des femmes que nous accompagnons.

Ils et elles représentent 12,3 % de nos accompagnements en 2025, à comparer aux chiffres officiels qui estiment à 2,5 % la population agricole concernée.

**Le recours au RSA est bien souvent lié au cumul de plusieurs difficultés professionnelles et personnelles.**

Nous avons pu observer qu'il concerne fréquemment des maraîcher·ère·s, ainsi que des éleveur·euse·s bovins, touchés par des problèmes liés à la conjoncture économique, à la structure juridique de la ferme ou à sa gestion administrative.

Les personnes accompagnées issues de ces filières sont plus souvent récemment installées, à la tête d'exploitations de petite ou moyenne taille, dont les modèles économiques apparaissent plus fragiles.

12,5 %  
des agriculteur·trice·s  
accompagné·e·s  
sont au RSA

56 %  
sont isolé·e·s

**Notre revenu annuel s'élève à 25 000 € environ.**

**Heureusement, on n'a pas eu à faire d'emprunt pour financer l'achat de la ferme. Mais on a deux enfants de 5 et 9 ans. Les deux premières années, entre le lancement de l'activité et les investissements de départ à faire, le RSA était notre seul revenu.**

Valentine,  
maraîchère dans la Nièvre

On retrouve dans ce cumul de difficultés l'ensemble des conditions vécues dans des fermes en fragilité et dont les conséquences sont notamment un revenu insuffisant.

Les situations familiales sont aussi un facteur déterminant. **Les séparations familiales, ou les divorces, cumulés à des difficultés économiques sur la ferme, sont un facteur de bascule vers la précarité.** Ainsi, plus de 56 % des allocataires au RSA que nous accompagnons peuvent être considérés comme isolés.

Les conséquences de cette situation familiale sont particulièrement difficiles lorsque d'autres revenus d'activité non agricole ne viennent pas compenser les faibles revenus de la ferme. Là où les pouvoirs publics devraient faire de la lutte

contre la précarité et la pauvreté la boussole du RSA, les nouvelles sanctions et contrôles imposés aux allocataires depuis mai 2025 ont des conséquences fortes.

En systématisant le passage par France Travail et en instaurant une nouvelle étape de contrôle, le décret du 30 mai 2025 sur le RSA a ajouté un filtre de suspicion et a plus grandement assimilé les paysan·ne·s au RSA à des « inactifs » qu'il faudrait contrôler et sanctionner...

Ces contrôles découragent les demandes et renforcent le non-recours au RSA pourtant indispensable dans un nombre important de situations.

**Ces situations, aggravées par des inégalités de traitement selon les départements, sont vécues avec colère par les agriculteur·rice·s en difficulté.**

**Solidarité  
Paysans  
demande :**

L'abrogation des dispositions du décret « sanctions » du 30 mai 2025

La simplification de l'accès au RSA et son renforcement, notamment pour les non-salarié·e·s agricoles

# LA SANTÉ des agriculteurs, quand **LES CORPS LÂCHENT**

L'agriculture est un métier qui exerce une pression énorme sur les personnes. La charge de travail, les horaires importants, les difficultés à « couper » avec le quotidien s'ajoutent à une pression économique forte et souvent à une grande inquiétude pour l'avenir. Tout cela a des conséquences énormes sur la santé physique et psychologique, que toutes les études officielles attestent.

**L**es difficultés sur la ferme liées à un problème de santé sont un constat courant. Dans les deux tiers des cas, les problèmes de santé sont déclencheurs de difficultés sur la ferme, notamment dans les productions nécessitant une attention quotidienne, comme l'élevage.

Mais ces difficultés peuvent être aussi la conséquence d'autres problèmes, par exemple de gestion ou de conflit entre associés sur la ferme, qui servent alors de révélateur et d'accélérateur à une dégradation physique ou psychique. Dans les deux cas, **c'est souvent la conjonction de plusieurs facteurs qui est à l'origine des problèmes de santé.**

**La pénibilité physique de l'activité, dont les effets s'aggravent avec l'âge et varient selon les productions, joue un rôle déterminant dans les accidents du travail et les maladies professionnelles,** qu'il s'agisse de troubles musculosquelettiques ou de maladies liées aux pesticides. La reconnaissance de ces maladies et la gestion de leurs conséquences sur la ferme reviennent régulièrement dans nos accompagnements et constituent un enjeu collectif.

Le manque de repos, la difficulté à se faire remplacer, l'inquiétude face à une situation économique instable ainsi que les aléas climatiques et sanitaires renforcent encore cette fragilité.

Enfin, les difficultés d'accès à un suivi médical régulier se généralisent et contribuent au mal-être en agriculture, ainsi qu'au risque suicidaire accru des agriculteur·trice·s.

**Solidarité Paysans demande:**

**Une véritable politique publique garantissant l'accès à la santé physique et mentale en milieu rural par :**

Le financement et le soutien de la mise en place de dispositifs publics de proximité adaptés

Le renforcement le financement et un accès réel aux services de remplacement et à l'aide au répit

Le renforcement de l'information et de la prévention

L'amélioration de la reconnaissance et de la prise en charge des maladies professionnelles, notamment celles liées aux pesticides

# CHANGEMENT CLIMATIQUE Un enjeu « à bas bruit »

Les effets du dérèglement climatique sur les fermes, et particulièrement en productions végétales, sont devenus un enjeu central des politiques agricoles, à l'image des conflits autour de l'usage des ressources en eau.

**S**i certains événements climatiques extrêmes (périodes de sécheresse ou de pluies, vagues de chaleur) connaissent l'attention collective, les conséquences de ces changements, le plus souvent « à bas bruit » (sur la phénologie, sur la qualité des sols et, au final, sur les récoltes), touchent de manière significative les fermes et influent sur les problèmes rencontrés dans l'activité agricole, le maintien et l'installation de fermes.

**Les événements climatiques constituent une cause a priori peu identifiée dans les accompagnements que nous réalisons.** Ils représentent à peine 5,6 % des situations. Toutefois, ils sont plus particulièrement présents dans deux régions, en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, où ils concernent 11 % des situations rencontrées.

Ces types de productions recoupent les régions particulièrement concernées par les difficultés liées aux événements climatiques, qu'il s'agisse de l'arboriculture, de la viticulture ou du maraîchage :

Nous l'avons également montré, ces régions, notamment l'Occitanie, concentrent une plus importante proportion de fermes nouvellement installées, **notamment en maraîchage, pour lesquelles la stabilité économique est souvent fragile.**

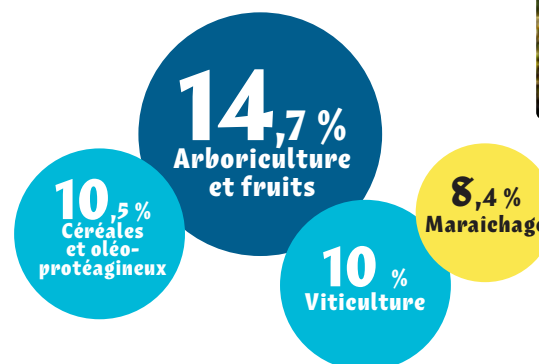
Les aléas liés aux événements climatiques peuvent être un élément supplémentaire déclencheur de difficultés économiques et, dans tous les cas, un facteur complémentaire de stress et d'inquiétude sur l'avenir.



**Solidarité Paysans demande:**

Le développement de garanties de financements publics en cas de coup dur (aléas climatiques, sanitaires, casse de matériel)

Le soutien à des modèles agricoles plus robustes face aux enjeux du dérèglement climatique



# Le **POIDS** grandissant de la **GESTION ADMINISTRATIVE**

Le poids des normes administratives est régulièrement mis en débat comme l'une des causes des difficultés en agriculture. Son allègement est lui l'objet de débats politiques dont les enjeux dépassent le plus souvent le quotidien des fermes.



Confrontés à des difficultés multiples, beaucoup d'agriculteur·trice·s se heurtent à des procédures complexes et à une dématérialisation de plus en plus importante. Les difficultés de gestion administrative se cumulent, dans l'essentiel des situations, avec d'autres difficultés sur la ferme, dont elles sont un facteur d'aggravation.

**L'incapacité, ou la difficulté, à utiliser les outils numériques du quotidien reste une réalité dans l'ensemble de la société. Selon une étude de l'INSEE de 2021, 15 % de la population est en situation d'illectronisme, ce taux étant plus important dans les tranches d'âge plus élevées.**

Nos constats de terrain confirment que l'illectronisme touche une part significative des agriculteur·trice·s en difficulté.

La maîtrise des outils de pilotage et de comptabilité est une question centrale pour l'autonomie sur les fermes. Comprendre les chiffres, savoir anticiper ou prendre les bonnes décisions est indispensable dans des fermes de plus en plus contraintes par des coûts de production élevés et des chiffres d'affaires insuffisants.

La complexité de cette gestion entraîne un recours croissant à des centres de gestion, des plateformes ou des conseils. Elle s'ajoute aux difficultés déjà rencontrées et peut conduire à une perte d'autonomie dans les choix importants pour l'avenir de l'exploitation.

**18 %**  
des accompagnements  
concernent des difficultés  
de **gestion  
administrative**

**Solidarité  
Paysans  
demande:**

La simplification  
des exigences  
comptables  
pour l'accès aux  
dispositifs d'aide  
(structurelle ou  
conjoncturelle)

Des dispositifs  
d'accompagnement  
pour les personnes  
touchées par la  
fracture numérique  
ou confrontées aux  
difficultés d'accès  
aux démarches  
administratives

Un aménagement  
de la réforme de  
la facturation  
électronique et  
des démarches  
dématérialisées  
afin de garantir  
l'accès aux droits  
des personnes  
en situation  
d'illectronisme

Le renforcement  
de la formation  
aux outils de pilotage  
et de gestion

# Problèmes techniques, accompagner le changement

L'accompagnement face aux problèmes techniques agricoles est indissociable des autres dimensions des difficultés sur la ferme. Les problèmes économiques, d'investissement, de gestion, et même de santé et de bien-être personnel et familial peuvent découler d'un besoin de réfléchir aux choix techniques, à l'organisation de la ferme ou à son modèle économique. C'est cette approche globale qui constitue la singularité de Solidarité Paysans.

Plus d'un quart des agriculteur·trice·s font face à des problèmes techniques agricoles sur leur ferme. Ceux-ci ne sont pas la cause principale d'un appel à Solidarité Paysans, d'autres acteurs du monde agricole étant souvent identifiés pour apporter conseils et expertises sur les choix agricoles, mais ils sont souvent liés à des difficultés économiques qui remettent en question la viabilité de la ferme.

Notre indépendance et notre accompagnement par des pairs permettent d'ouvrir l'échange et la réflexion sur les choix faits, en matière d'orientation de la production, de conduite de la ferme ou d'équipement, sans intérêt commercial ou financier. Les problèmes techniques touchent fortement l'élevage bovin (42 % des situations).

C'est la filière qui concentre le plus de problèmes de pratiques et de modèles, en lien avec sa situation économique globale et avec le fait que les difficultés se concentrent sur les élevages installés de longue date sur des surfaces moyennes.

Pour ces fermes, **l'accompagnement à l'autonomie et l'appréhension des enjeux de la transition agro-écologique suscitent une attente plus forte pour réaliser de nouveaux choix techniques.**

Les activités en maraîchage sont aussi plus concernées par ces questions techniques (8,6 % du total). Bien que confrontée à d'autres enjeux de l'élevage, la combinaison d'installations plus récentes, sur des petites surfaces et soumis à des rentabilités faibles, suscite des questionnements plus importants sur les choix techniques.

Pour aller  
plus loin

Découvrez  
la brochure  
Agro-écologie  
Solidarité  
Paysans



**Solidarité  
Paysans  
demande:**

Le renforcement  
de l'accès à  
la formation  
professionnelle  
continue, et  
son adaptation  
aux besoins des  
différents modèles  
agricoles

Le développement  
d'espaces de  
solidarité et  
d'entraide  
collective  
indépendants

Des dispositifs  
de conseils à des  
acteurs neutres  
et indépendants  
et en capacité  
de proposer une  
réponse concertée

## Un revenu digne et un changement de modèle agricole

### Un meilleur accompagnement de l'installation des agriculteur·trice·s

Renforcer la prévention des difficultés (choix du statut juridique, financements, maîtrise des outils de suivi financier) dans le parcours de formation et d'accompagnement à l'installation.

Développer des dispositifs publics de financement et de garanties bancaires pour les nouveaux installés.

Augmenter les fonds de formation Vivea afin de mieux accompagner l'installation des nouveaux·elles paysan·ne·s

Généraliser des espaces de solidarité et d'entraide dans les premières années de l'installation (groupes techniques, groupes de parole...).

Renforcer la place des associations dans l'accompagnement à l'installation et le suivi post-installation, par leur financement et la reconnaissance dans les dispositifs publics.

Instaurer un véritable plan d'action national pour donner toute leur place aux femmes en agriculture.

### Des réformes d'ampleur pour aller vers une agriculture viable et soutenable

Soutenir massivement l'émergence de filières territoriales permettant de développer les circuits courts de transformation et de commercialisation.

Assurer la transparence sur les prix et garantir une juste répartition de la valeur, au bénéfice des producteurs.

Réformer les dispositifs d'exonérations fiscales et sociales qui orientent les modèles agricoles vers toujours plus de capitalisation (matériel, bâtiments).

Évaluer les effets des exonérations fiscales et sociales des acteurs de la transformation et de la distribution, conditionner et rééquilibrer les financements publics.

Engager une réforme foncière d'ampleur qui préserve et partage la terre.

Encourager le développement de systèmes plus autonomes et économes face aux enjeux du dérèglement climatique.

Réorienter les aides de la PAC vers la sécurisation des revenus agricoles pour les petits producteurs et la transition agro-écologique.

Soutenir massivement la filière bio et l'accompagnement à l'installation et à la conversion en bio.

## De véritables politiques publiques qui protègent agriculteur·trice·s et fermes

### Lutter contre l'isolement et l'épuisement professionnel

Soutenir les dynamiques collectives d'entraide et de solidarité (groupes de parole, groupes techniques, lieux de rencontres et d'entraide...).

Renforcer les dispositifs spécifiques de solidarité avec le monde agricole mis en place par les communes et les intercommunalités.

Garantir un accès réel et généralisé au service de remplacement et à l'aide au répit.

Mieux reconnaître le rôle des associations d'accompagnement et garantir leur accès à des financements pérennes.

### Une politique publique d'accès aux dispositifs de santé physique et psychique en milieu rural

Financer et soutenir des services publics de santé de proximité.

Renforcer l'information et la prévention dans les fermes et les lieux de travail.

Améliorer la reconnaissance et la prise en charge des maladies professionnelles, notamment celles liées à l'usage des pesticides.

### Faciliter l'accès aux droits, aux aides et aux revenus socialisés

Simplifier les exigences comptables pour l'accès aux dispositifs d'aide (structurelle ou conjoncturelle).

Simplifier l'accès au RSA et le renforcer, notamment pour les non-salarié·e·s agricoles ; abroger le décret « sanctions » du 30 mai 2025.

Renforcer les droits à la retraite et les dispositifs de transition.

Développer les dispositifs d'accompagnement face à l'illectronisme et aux difficultés d'accès aux démarches administratives en ligne.

Garantir le libre choix des modes de relation avec l'administration, notamment en maintenant des dispositifs d'accueil physique, téléphonique ou par courrier. Aménager en ce sens la réforme de la facturation électronique.

Développer des dispositifs de financements publics et de garanties en cas de coup dur (aléas climatiques, crises sanitaires, casse de matériel).

### Développer la formation continue et l'accompagnement

Renforcer l'accès à la formation professionnelle continue, notamment à la formation à la gestion administrative et comptable et aux outils de pilotage de l'activité.

Confier à des acteurs neutres et indépendants les dispositifs de conseil et d'accompagnement des agriculteur·trice·s en difficulté.

### Faciliter la protection de la justice en cas de difficultés économiques

Garantir une exception agricole dans le traitement des difficultés des entreprises et retirer l'agriculture de l'expérimentation des tribunaux des activités économiques.

Encadrer et sécuriser le règlement amiable agricole.

Adapter le coût des procédures collectives.

Protéger la maison d'habitation, y compris dans les liquidations judiciaires bipatrimoniales.

Permettre aux agriculteur·trice·s en période d'observation d'avoir accès aux aides publiques.

# Comprendre LES DIFFÉRENTES DIFFICULTÉS rencontrées

## Conjoncture économique

Difficultés liées à un contexte économique général, indépendant des choix ou des compétences de la personne accompagnée.

Il s'agit des facteurs externes comme une hausse des charges, une situation de crise, une baisse des revenus liés aux variations de prix du marché, de la concurrence ...

## Investissement/financement

Difficultés liées à des investissements réalisés ou envisagés et/ou à des problèmes de financement (accès au crédit, endettement, trésorerie liée au remboursement) et de gestion de la dette (liés au suivi, au remboursement ou à la restructuration des dettes de l'entreprise ou de la personne ayant un impact direct ou indirect sur la trésorerie, la continuité ou la viabilité de l'activité).

## Structure d'exploitation

Difficultés liées à la structure même de la ferme, c'est-à-dire son organisation, sa taille, ses moyens et ses contraintes structurelles indépendamment du contexte économique général.

Cela peut concerner notamment une taille de la ferme inadaptée, des moyens (bâtiments, matériel) insuffisants, une organisation peu efficiente, des contraintes géographiques ou foncières...

## Problèmes techniques agricoles

Difficultés liées aux aspects techniques de la production agricole, notamment les pratiques, équipements, conditions naturelles ou savoir-faire techniques ayant un impact direct sur l'activité.

Par exemple, un matériel défectueux ou inadapté, des problèmes de qualité des productions ou de rendement, un manque d'accompagnement ou de compétences techniques spécifiques.

## Événements climatiques

Difficultés liées à des événements climatiques exceptionnels ou défavorables ayant un impact direct sur l'activité agricole. Il pourra s'agir de facteurs naturels, externes et non maîtrisables par la personne accompagnée. De manière générale, ce sont les conséquences directes du changement climatique.

## Problèmes familiaux

Difficultés liées à la situation familiale ou personnelle ayant un impact direct sur l'activité professionnelle. Sont concernés des séparations, des conflits familiaux,

des problèmes de transmission ou de succession, ou des difficultés relationnelles ayant un impact sur l'activité.

## Problèmes de santé

Difficultés liées à l'état de santé physique ou psychique de la personne accompagnée ou d'une personne travaillant sur la ferme, ayant un impact sur l'activité professionnelle.

## Conflits au sein de la société

Difficultés résultant des désaccords, tensions ou conflits durables entre associé.e.s, dirigeant.e.s ou membres clés de la société ayant un impact direct sur le fonctionnement, la gouvernance de l'activité.

## Problèmes juridiques

Difficultés liées à une situation juridique ou réglementaire affectant la ferme ou la personne, susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'activité, la continuité ou la situation financière. Par exemple des litiges ou des contentieux, des difficultés liées à des autorisations, des licences ou des contrôles PAC.

## Gestion administrative

Difficultés liées à l'organisation, au suivi ou à la réalisation des obligations administratives de la société ou de la personne, ayant un impact direct sur le fonctionnement de l'activité. Par exemple des retards, des difficultés de gestion des documents obligatoires et des obligations légales, une mauvaise organisation, une surcharge administrative ou des difficultés d'accès au numérique.

## Crises sanitaires

Les crises sanitaires (épidémies, pandémies) sont des événements touchant réellement ou potentiellement un grand nombre d'animaux en affectant leur santé, et pouvant éventuellement augmenter le facteur significatif de mortalité ou de surmortalité. Ces crises peuvent avoir des conséquences directes, par des mesures sanitaires imposées, et entraîner une perturbation de la chaîne de travail, des difficultés d'approvisionnement, une baisse d'activité ou une perte de débouchés impactant la situation de la ferme.

## Autres conflits

Difficultés résultant des conflits ou des tensions avec des personnes ou entités extérieures à la ferme ou à la sphère familiale et ayant un impact direct sur l'activité ou son environnement. Elles peuvent concerner le voisinage, des propriétaires, des bailleurs...

## RÉFÉRENCES

### L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?

Secours Catholique – Civam – Fédération française des diabétiques – Solidarité Paysans – Septembre 2024

### L'agriculture malade de ses coûts

Matthieu Calame, Bernard Del'homme et Christian Mouchet  
Les Petits Matins – 2025

### Préserver et partager la terre

Terre de Liens – Collectif

### Femmes paysannes : s'installer en agriculture, freins et leviers

Enquête 2020 – FADEAR

### Rapport CGAAER – Ministère de l'Agriculture

Évolution du revenu agricole depuis 30 ans

Rapport 21040 – Avril 2022

### Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires

INSEE Références – Édition 2024

### Les chiffres clés 2024 de l'agriculture française

Chambres d'agriculture France

### Les chiffres utiles de la MSA 2025

Édition 2026

### Les femmes dans le monde agricole en 2024

Info Stat MSA – Mars 2026

### Graph'Agri 2025 – Agreste

Ministère de l'Agriculture – Novembre 2025

### La mauvaise santé des agriculteurs en fin de carrière.

Démasquer les effets différés d'un travail pénible

CNAM – Centre d'études de l'emploi et du travail

Novembre 2025

### Agreste – Recensement agricole 2020

Édition 2022 – Primeur Agreste

Ministère de l'Agriculture



## REMERCIEMENTS

Ce rapport n'aurait pas pu être réalisé sans l'ensemble des bénévoles et salarié.e.s du réseau Solidarité Paysans. Par leur activité et leur engagement, ils et elles ont permis de rassembler les informations de notre observatoire.

Merci à Sarah DOMO et Sidonie THORAVALL, avec le soutien des administrateurs de l'association, qui mènent depuis plusieurs années la mise en place et le développement de notre outil collectif de récolte de données sur les accompagnements réalisés sur l'ensemble du territoire.

Merci aux bénévoles et salarié.e.s qui ont contribué à l'analyse des données 2025 : Bernard BABIN, Marie-Andrée BESSON, Michel COURGEAU, Sarah DOMO, Baptiste DOUILLET, Adrien TOUZOUILL et Mélanie VANDECASTEELE.

Merci aux équipes de Solidarité Paysans Jura et Haute-Saône et à Géraldine ARESTEANU pour ces magnifiques reportages photos.

Merci à Aurélia, Mathilde et Loubna de l'Agence 3<sup>e</sup> étage pour leur disponibilité, leur engagement et leur enthousiasme afin de nous accompagner dans cette aventure.

Merci à Jérôme MARTINEZ GARCIA pour la rédaction et la coordination de ce rapport.

## COMMENT SOUTENIR SOLIDARITÉ PAYSANS ?

Solidarité Paysans est une association reconnue d'intérêt général. Vos dons sont déductibles d'impôt à hauteur de 66 %.



Fondations, entreprises, vous souhaitez soutenir nos actions ?  
Contactez-nous pour plus d'informations :

[contact@solidaritepaysans.org](mailto:contact@solidaritepaysans.org)

Responsable de la publication : **Solidarité Paysans**

Conception réalisation : **Agence 3<sup>e</sup> étage**

Date de publication : **Juillet 2026**

Photographies : **Géraldine ARESTEANU, Jean-Claude GUTNER, MAGNIFIC**



---

[www.solidaritepaysans.org](http://www.solidaritepaysans.org)